



"L'Humanité doit à l'enfant ce qu'elle a de meilleur à donner."

Déclaration des Nations-Unies

Association de Parrainage "Le Don de l'Enfant"

www.donenfant.org

10A rue de Murbach, 68530 Buhl

Tél : 03.89.83.00.81

bureau@donenfant.org

PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du SAMEDI 28 FEVRIER 2009

Le samedi 28 février 2009, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Association « Le Don de l'Enfant » se sont réunis chez monsieur Christian LANG, à MULHOUSE.

Sont présents :

- Mmes BACH-BARILLON Colette, BACHER-CASERO Christiane, GEMBERLE Yolande, HAXAIRE Yvette, LANG Marie-Claire et MARCILLE Marie-Louise
- Mrs COMPAGNON Jean-Jacques, COMPAIN Claude, KIRSCH Jean-Michel, LANG Christian, STAUDER Jean-Marie

Sont excusées :

- Mmes ROSENKRANZ Josiane, STAUDER Anny et STOEHR Andrée

Est également présent :

- Mr BACH Michel

ARRET DU PARRAINAGE DES ENFANTS DES LEPREUX DE HOA VAN EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION XUAN

Colette BACH commence par faire un résumé de la situation.

Le 4 février, elle a reçu un courriel de Christophe TRUONG, notre contact au sein de l'association Xuân qui gère ce projet de parrainage lui annonçant que le contact avec l'association locale se dégradait et qu'il "baissait les bras". Il précisait néanmoins que les bourses avaient été versées pour l'année scolaire 2008-2009.

Le 21 février, elle a reçu un deuxième courriel dans lequel Christophe confirme son message précédent et demande aux parrains de régler le montant de leur parrainage pour l'année 2009, étant donné que l'association Xuân a avancé les fonds en septembre lors de la rentrée scolaire. Il ajoute qu'il tient à disposition des parrains les derniers courriers des enfants.

Après débats, il est décidé de :

- Faire un appel à règlement auprès des parrains concernés en les informant que le soutien aux enfants de Hoa Van cessera à la fin de l'année et en les invitant à rejoindre les autres activités de notre Association.
- Prendre à notre charge les parrainages non honorés d'un ou plusieurs parrains
- Demander à Christophe de nous transmettre les derniers courriers et bulletins scolaires des enfants.
- Mettre fin à ce partenariat, mais garder nos excellentes relations avec l'association Xuân.

Jean-Marie STAUDER suggère que les parrains qui souhaitent continuer à parrainer directement leur filleul puissent le faire, au même titre que cela est possible actuellement pour un enfant parrainé dans sa famille qui deviendrait majeur. Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas opposés au projet, mais s'inquiètent pour sa mise en pratique étant donné que ces enfants ne sont pas parrainés par le Centre de Protection des Enfants. Jean-Marie STAUDER va contacter Monsieur MAN pour lui demander s'il serait quand même possible qu'il serve d'intermédiaire.

DIVERS

La date du 10 mai 2009 est confirmée pour le concert annuel de madame Jeanine HERR à Mulhouse-Bourtzwiller. L'affiche publicitaire et le programme sont en cours de réalisation par Christian LANG et la chanteuse.

Yvette HAXAIRE évoque la situation de notre traductrice vietnamienne sur place qui aurait besoin d'une somme d'argent pour postuler à un poste de professeur de français. Yvette HAXAIRE demande s'il n'est pas possible que l'Association lui avance cette somme, soit sous forme de micro-crédit, soit sous forme d'avance sur salaire dans le cadre de son travail pour nous.

Il s'avère que la somme correspond à quelques années de travail et que peut se poser le problème de légalité tant au Vietnam qu'en France; Thanh n'ayant jamais été une de nos filleules. Jean-Marie STAUDER va étudier avec M. MAN qu'elles seraient les possibilités d'établir un contrat légal entre elle et le Centre. Le sujet sera rediscuté lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Yvette HAXAIRE indique que sa sœur, dans le cadre des manifestations qu'elle organise au profit d'autres associations a récupéré 6000 euros à Noël pour une association cambodgienne. Nous considérons que d'autres associations ont plus besoin de son aide que nous et nous réétudierons la situation l'année prochaine.

Marie-Louise MARCILLE lit une lettre commune de 3 membres de l'association, monsieur et madame SCHAEFFER et madame BONNET, qui souhaitent que « l'utilisation des fonds disponibles de l'association soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale et qu'une décision soit enfin prise à ce sujet ». Marie-Louise MARCILLE rappelle que l'idée du micro-crédit a déjà fait l'objet d'un vote et qu'un groupe de travail a été constitué. Elle précise qu'il est prévu d'aborder ce sujet en point « divers » lors de la prochaine assemblée générale car il ne s'agit que d'informer les membres sur le travail du groupe constitué et qu'il n'est pas prévu de vote .

Jean-Marie STAUDER demande comment il doit considérer les personnes qui ne paient plus de cotisations et ne se manifestent plus depuis 2 ou 3 ans. Jean-Jacques COMPAGNON lui conseille de ne pas les relancer et de les considérer comme « sortants ». Les autres membres approuvent.

Fait à MULHOUSE, le 28 février 2009

Le Secrétaire
Jean-Michel KIRSCH

La Présidente
Marie-Louise MARCILLE